

Élections européennes

du 09 juin 2024

Arrêt provisoire des listes électorales

A l'occasion des élections européennes du 09 juin 2024, les listes électorales provisoirement arrêtées le 15 avril 2024, sont déposées à l'inspection du public **du 16 au 23 avril 2024**.

Jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, tout citoyen peut adresser au Collège des Bourgmestre et Échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu, ou produire, contre récépissé, les titres de ceux, qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au Collège des Bourgmestre et Échevins avec toutes les pièces justificatives.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Bourgmestre
Mike Poiré



Secrétaire
Aender Schroeder

